



Saison 2024 / 2025

COUPES DEPARTEMENTALES des JEUNES

Le District de Football du Morbihan organise des coupes départementales pour chaque catégorie de jeunes.

U14 ouvert aux licenciés U14 et U13.

U15 ouvert aux licenciés U15 et U14 (+ éventuellement 3 licenciés U13).

U16 ouvert aux licenciés U16 - U15 et U14.

U17 ouvert aux licenciés U17 - U16 et U15.

U18 ouvert aux licenciés U18 - U17 et U16.

Art. 1 Engagements.

S'agissant d'une compétition officielle, ne pourront y participer que les équipes engagées dans les championnats de District, à raison d'une seule équipe par catégorie et qui sera **OBLIGATOIREMENT** celle qui évolue à l'échelon le plus élevé du championnat de District)

Les équipes concernées par ces coupes sont automatiquement engagées sauf avis contraire de leur part.

Art. 2 Participation des joueurs et des équipes.

Ne peut participer à un match de Coupe de District, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle des équipes supérieures du club.

Exemple : une équipe U 16 Régionale est considérée comme supérieure à une équipe U 17 District.

La Commission Des Jeunes procédera à la vérification des feuilles de match même en l'absence de réserves.

Toute équipe déclarant forfait général en championnat sera automatiquement exclue de la Coupe même si cette équipe se trouve toujours qualifiée.

Comme pour le championnat, chaque équipe ne pourra aligner sur la feuille de match que 4 joueurs mutés dont 1 hors période (idem pour les équipes évoluant en groupement).

Art. 3 - Déroulement de la compétition

Pour les catégories U15-U16-U17 les équipes retenues pour participer aux coupes départementales sont celles engagées en championnat départemental en début de saison.

Pour la catégorie U14 et U18 ce sont les équipes engagées en deuxième phase du championnat départemental.

Pour les U14 et U18 Rencontres avec élimination directe



Pour les U15 - U16 - U17 La phase préliminaire se déroulera par poules de 3 ou de 4 aux dates prévues au calendrier général des Jeunes.

Les 2 premiers de chaque groupe de la phase éliminatoire se trouveront qualifiés pour la suite de la compétition. La liste des équipes qualifiées sera diffusée sur le site du District à l'issue des dernières rencontres de poule, les clubs auront 10 jours pour consulter celle-ci et à défaut de se manifester dans ce délai, AUCUNE contestation ne sera prise en compte, les classements et les qualifiés étant homologués.

Forfait d'une équipe

1. Épreuve par poule

Tous les résultats obtenus par cette équipe lors des autres rencontres seront annulés afin de respecter l'équité sportive de la compétition. Une pénalité financière fixée en annexe 2 des Règlements de la LBF sera appliquée

2. Match à élimination directe

Une pénalité financière fixée en annexe 2 des Règlements de la LBF sera appliquée.

Art. 4 - Horaires des rencontres.

Tous les matches sont fixés au samedi 15 h 00 (match simple).

Pour les rencontres couplées :

- 1^{er} match : 13 h 30 (en fonction de la situation géographique de l'adversaire).
- 2^{ème} match : 15 h 30.

Art.5 – Durée des rencontres

- U 18 : 2 x 45 minutes
- U 17 : 2 x 45 minutes
- U 16 : 2 x 45 minutes
- U 15 : 2 x 40 minutes
- U 14 : 2 x 40 minutes
-

En aucun cas, il ne pourra y avoir de prolongations (immédiatement coup de pied au but, suivant la réglementation Coupe de France).

Art.6 – Classement - Règlement particulier

a) Lorsqu'un match se termine sur un score nul, il sera obligatoirement procédé à l'épreuve des coups de pied au but (suivant la réglementation Coupe de France).

b) Phase préliminaire (poule)

- Match gagné : 3 points
- Match nul mais gagné aux tirs au but : 2 points
- Match nul mais perdu aux tirs au but : 1 point
- Match perdu : 0 point

Dans l'éventualité où l'épreuve des coups de pied au but ne serait pas effectuée, chaque équipe ne marquerait que 1 point.



Le classement final de chaque poule est établi après application des différentes pénalités et sanctions

c) Egalité de points entre 2 équipes :

- 1/ résultat entre ces 2 équipes
- 2/ si égalité, goal-average général à la différence de buts.
- 3/ meilleure attaque
- 4/ Tirage au sort

d) Egalité de points entre 3 équipes :

- 1/ classement particulier aux points entre ces 3 équipes avec les résultats propres à ces 3 équipes
- 2/ Différence de buts du classement particulier
- 2/ goal-average général à la différence de buts si égalité (entre ces 3 équipes)
- 3/ meilleure attaque (entre ces 3 équipes)
- 4/ Tirage au sort

e) Egalité de points entre 4 équipes

- 1/ goal-average général à la différence de buts
- 2/ meilleure attaque
- 3/ Tirage au sort

Art.7 – Mise à niveau pour la compétition propre

Afin de permettre d'arriver à un nombre de clubs permettant la mise en place d'une pyramide par élimination directe (2 – 4 – 8 – 16) une journée sera réservée à cet effet :

Les rencontres seront déterminées par tirage au sort parmi les équipes ayant terminé deuxième de leur poule avec élimination directe

les dates seront communiquées en temps voulu par l'intermédiaire du site du District.

Art.8 – Compétition propre

Les tirages seront effectués par poules géographiques jusqu'aux 16ème de finale.

Il sera intégral à partir des 1/8ème les 1/4 et les 1/2 finales et les clubs sont invités à participer à ce tirage, soit dans un lieu choisi par notre partenaire , soit chez le club retenu pour l'organisation des finales, soit au siège du District.

Le lieu des rencontres suite à la programmation effectuée selon le tirage au sort pourra être inversé en fonction du lieu de rencontres des équipes lors du tour précédent, afin d'alterner le principe : club recevant / club visiteur.

Art.9 – Feuille de match

La FMI est systématiquement utilisée pour les matches de coupe départementale.

La FMI doit être transmise dans un délai maximum de 12 h après la rencontre.

En cas de non utilisation de la FMI ou du retard dans l'envoi de celle-ci une pénalité financière sera appliquée.

En cas de non fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être établie et transmise dans les 24h suivant la rencontre (cachet de la poste faisant foi).

Un mail doit dans ce cas être adressé au Service Compétitions pour aviser des raisons de la non utilisation de la FMI en communiquant notamment le score de la rencontre.



Art.10 – Lieu des rencontres

En cas d'arrêté municipal interdisant l'utilisation du terrain désigné, (épreuve éliminatoire ou compétition propre) la rencontre se déroulera systématiquement sur le terrain de l'équipe adverse.

L'arrêté municipal devra être adressé au District pour le samedi avant 10 H dernier délai via la messagerie officielle.

Le District et le club adverse seront avisés *simultanément* et ceci afin de permettre au club devant se déplacer initialement de pouvoir prendre toutes les dispositions nécessaires quant à l'organisation de la rencontre (inversion).

Art.11 – Finales

Elles se dérouleront sur une seule journée sur un site défini par la Commission des Jeunes sur candidature d'organisation.

Seul impératif : disposer de 2 terrains dans le même complexe **et** en excellent état.

Les équipes participantes devront être OBLIGATOIREMENT celles qui s'étaient engagées et qualifiées dans la compétition.

PROTOCOLE D'AVANT MATCH

TOUTES les équipes devront **OBLIGATOIREMENT** satisfaire à la photo – **AVANT MATCH** – avec notre ou nos partenaires des Coupes départementales Jeunes et Féminines.

PROTOCOLE D'APRES MATCH

Lors de la remise Officielle de la **COUPE et des récompenses**, l'ensemble des joueurs des équipes finalistes devront se présenter sur le podium en tenue.

Art.13 - Réclamations et litiges

Toutes les réclamations relatives au domaine sportif des rencontres seront examinées par la cellule « RECLAMATIONS – LITIGES » de la C.D.J. et tous les cas non prévus au présent règlement le seront par la Commission des Jeunes du District du Morbihan.

- ✚ *Pour les FINALES, dans l'éventualité de réserves, celles-ci seront traitées immédiatement, avant le coup d'envoi, par la Commission des Jeunes et la décision rendue sera sans appel possible.*
- ✚ *la C.D.J. vérifiera également avant les rencontres, même en l'absence de réserves, la conformité de la composition des équipes (participation et qualification des joueurs).*
- ✚ *Pour les FINALES, et uniquement pour ces dernières, il ne sera pas accepté de réclamation d'APRES-MATCH, (ou dans les 48 h suivant la rencontre) pouvant remettre en cause le résultat de ces rencontres.*
Le score acquis sur le terrain sera entériné.